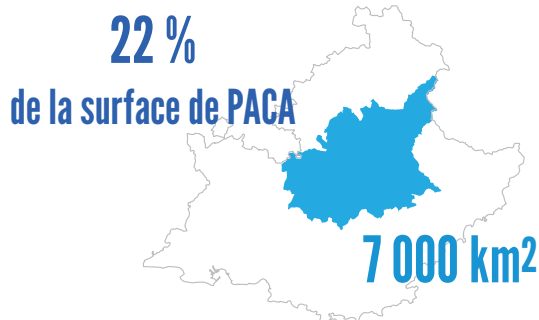


TERRITOIRE : 23 habitants par km²



Le département des Alpes-de-Haute-Provence s'étend sur près de **7 000 km²**, soit **22 %** de la surface régionale.

Source : Agreste - Statistique agricole annuelle 2017 définitive

161 800 habitants



3 % de la région

Avec **161 800** habitants, le département représente **3 %** de la population régionale, soit **23 habitants par km²** (157 en moyenne régionale).

Source : Insee - Recensement de la population 2015

LES SURFACES AGRICOLES : 190 700 ha

27 %
du département
190 700 ha



Les surfaces agricoles

Elles couvrent **190 700 ha**, soit **27 %** du département et **6 %** de la région.

3 %
du département
18 800 ha



Les sols artificialisés

Ils représentent moins de **3 %** du département (10% en moyenne pour la région).

23 %
de la SAU productive
20 600 ha



Les surfaces irrigables

On estime que **20 600 ha** de SAU sont irrigables, soit **23 %** de la SAU productive du département.

Source : Agreste - Statistique agricole annuelle 2017 définitive

Source : Agreste - Enquête sur la structure des exploitations agricoles 2016



Superficie agricole utilisée moyenne

Avec **74 ha**, la SAU moyenne des exploitations du département (hors pâturages collectifs) est supérieure à la moyenne régionale (31 ha) du fait de la prédominance des grandes cultures et de l'élevage.

Ces activités dégagent en effet des produits à l'hectare inférieurs aux autres spécialisations et nécessitent plus de surfaces à chiffre d'affaires équivalent.

Source : Agreste - Enquête sur la structure des exploitations agricoles 2016

SAU moyenne des exploitations du département selon la spécialisation (hors pâturages collectifs)

Bovins et autres animaux	141 ha
Ovins et caprins	115 ha
Viticulture	94 ha
Grandes cultures (dont plantes aromatiques, à parfum)	69 ha
Polyculture-polyélevage	50 ha
Maraîchage-horticulture	31 ha
Arboriculture	17 ha

Source : Agreste - Statistique agricole annuelle 2017 définitive

EXPLOITATIONS AGRICOLES : prédominance des grandes cultures et de l'élevage ovin

2 040 exploitations

11 %
des exploitations
de la région

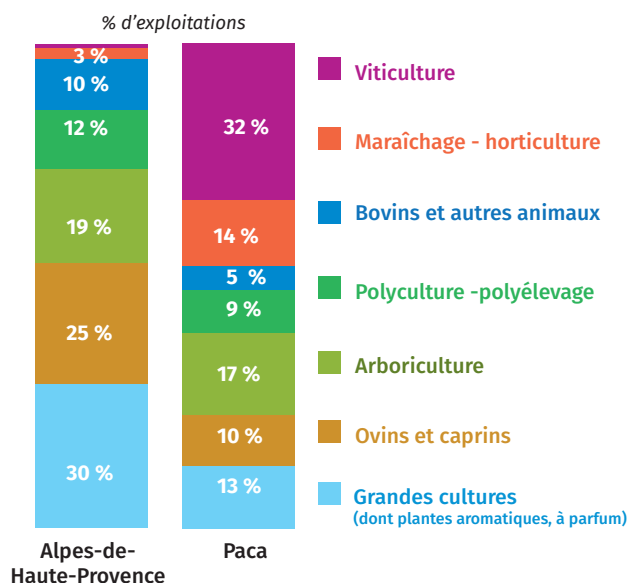


Avec 2 040 exploitations agricoles, le département rassemble 11 % des exploitations de la région.

Un tiers des exploitations sont spécialisées dans la production de grandes cultures (dont PAPAM) et un quart dans l'élevage ovins-caprins.

La densité des exploitations est faible (0,3 exploitation par km² contre 0,6 en Paca ou 1,5 dans le Vaucluse).

Spécialisation des exploitations



Source : Agreste - Enquête sur la structure des exploitations agricoles 2016

EMPLOIS AGRICOLES : 3 600 emplois

En 2016, le département compte 3 600 emplois agricoles* à temps plein, dont 2 100 emplois de dirigeants, 400 emplois de salariés permanents (CDI, CDD de plus de 3 mois) et 1 000 emplois de salariés non permanents (occasionnels, saisonniers, CDD de moins de 3 mois).

dirigeants

salariés permanents

salariés non permanents

3 600
Emplois agricoles*



2 100 emplois



400 emplois ETP



1 000 emplois ETP

* Le total peut varier de la somme des emplois pour des raisons d'arrondis

Source : MSA 2016 - Traitement DRAAF PACA - SRISE

AGRICULTURE BIO : 37 150 ha engagés



La SAU certifiée « agriculture bio » ou en conversion du département s'étend sur 37 150 ha, soit 24 % des surfaces agricoles des exploitations du département.

Ce sont près de 454 exploitations qui sont engagées dans la production biologique en 2017.

24 %
de la SAU certifiée
"agriculture bio"
ou en conversion



37 150 ha

454
exploitations
engagées dans la
production biologique



Source : Agence Bio 2017

PRODUCTIONS AGRICOLES : 1^{er} producteur national d'essence de lavandin

Le département est le 1^{er} producteur national d'essence de lavandin (84 220 tonnes) et le 2^e en essence de lavande (1 960 tonnes) derrière le département du Vaucluse.

1^{er} département producteur

Essence de lavandin



84 220 tonnes

2^e département producteur

Essence de lavande



1 960 tonnes

Potiron, courge



11 210 tonnes

Le cheptel des Alpes-de-Haute-Provence est composé de **173 300 ovins** et **13 800 bovins**.

Cheptel



173 300
ovins



13 800
bovins

La production de lait est estimée à **32 900 hl** de lait de vache, **28 500 hl** de lait de chèvre et **1 800 hl** de lait de brebis.



Lait



32 900
hl



28 500
hl



1 800
hl

Source : Agreste - Statistique agricole annuelle 2017 définitive

AIDES PERÇUES : 61 millions d'euros au titre de la PAC

En 2017, les aides PAC versées aux exploitations du département s'élèvent à **61 millions d'euros**.

Parmi ces aides, 39 millions d'euros ont été versés au titre du 1^{er} pilier et 22 millions d'euros au titre du 2^e pilier.

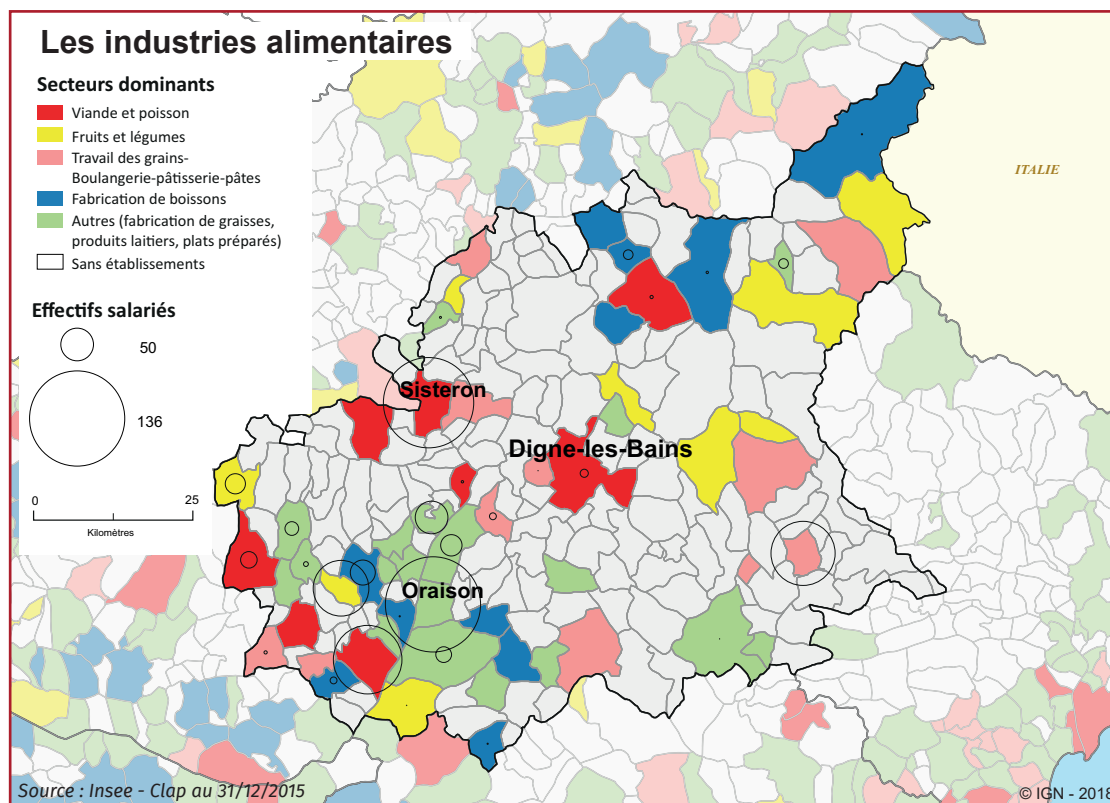
Par ailleurs, les exonérations de cotisations sociales prises en charge par l'État s'élèvent à **9 millions d'euros**.

61 M €
Aides PAC
aux exploitations
du département



Source : Agreste, Agence de services et de paiement, CCMSA - fichiers des cotisants 2016

INDUSTRIES DE TRANSFORMATION



Les industries agroalimentaires des Alpes-de-Haute-Provence emploient **840 salariés** au 31/12/2015, majoritairement en production alimentaire (770 salariés).

Avec plus de 40 établissements et 280 salariés, la fabrication du thé, café, cacao, chocolat, sucre, des confiseries, condiments, assaisonnements et plats préparés est le 1^{er} secteur agroalimentaire du département.

Le commerce de gros de produits agroalimentaires regroupe une centaine d'établissements et emploie **460 salariés**.

La fabrication d'huiles essentielles issues des plantes à parfum, aromatiques et médicinales emploie **40 salariés** répartis dans 26 établissements, pour une valeur exportée vers l'étranger de 18 millions d'euros.

Source : Insee - Clap au 31/12/2015 - Douanes

VALEUR DE LA PRODUCTION : 195 millions d'euros



Le chiffre d'affaires de production et des services agricoles du département est estimé à **195 millions d'euros** en 2017 (6 % de la valeur de Paca).

La production agricole végétale contribue à hauteur de 138 millions d'euros.

Répartition des productions du département en valeur

Fruits (dont olives)	58 millions €
Animaux et productions animales	40 millions €
Légumes frais	16 millions €
Autres cultures industrielles	15 millions €
Céréales, oléoprotéagineux	15 millions €
Vins d'appellation	3 millions €
Autres vins	3 millions €
Horticulture, pépinières	1 million €

Source : Agreste, Insee - Comptes de l'agriculture 2017 provisoires

ACTIVITÉ FORESTIÈRE : 260 emplois salariés

En 2016, la production forestière des Alpes-de-Haute-Provence est la plus forte de la région.
La production de bois certifiés PEFC est également la plus importante de la région.
Les scieries du département ont produit 4 540 m³ de sciages, essentiellement de conifères.

242 420 m³
de bois ronds



La production forestière est estimée à **242 420 m³** de bois ronds, dont 44 % destinée à l'énergie et 41 % destinée à l'industrie.

Source : Agreste -

Enquête exploitations forestières et scieries 2017

58 %
taux de boisement



Avec un taux de boisement de **58 %**, le département arrive à la 5^e place métropolitaine (31 %).

Source : IGN - Inventaire forestier 2009 à 2013

260
emplois salariés



L'activité forestière (exploitations forestières, sylviculture, sciage, rabotage et imprégnation du bois) génère **260 emplois salariés** au 31/12/2015.

Source : Insee - Clap au 31/12/2015

ENSEIGNEMENT AGRICOLE : 273 élèves

273
élèves



79
apprentis



1
établissement



Pour l'année scolaire 2017-2018 dans le département, l'établissement public de Digne-Carnejane dispense un enseignement agricole auprès de **273 élèves** dont **79 apprentis**.

L'établissement est notamment impliqué dans le plan national du projet agro-écologique pour la réduction de l'usage des pesticides, le plan azote, le plan biodiversité, la réduction de l'usage des antibiotiques.

Source : DRAAF - Service régional de la formation et du développement

Définitions

SAU : superficie agricole utilisée, terres dédiées à une activité agricole hors bâtiments, cours, friches, bois...

SAU productive : superficie agricole utilisée dont est déduite la surface toujours en herbe (STH) peu productive (landes, parcours...).

1^{er} pilier de la politique agricole commune (PAC) : aides à la production.

2^e pilier de la PAC : aides au développement rural.

Activité forestière : exploitation forestière (02.20Z) ; sylviculture et services à l'exploitation forestière (02.10Z et 02.40Z) ; sciage, rabotage, imprégnation du bois (16.10A et 16.10B).

Emploi agricole : cotisants de la branche accident du travail (ATEXA) hors solidaires, sylviculture, dressage, conchyliculture et pêche.

Alpes-de-Haute-Provence - Version du 3 avril 2019



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
Service régional de l'information statistique et économique (SRISE)
132 bd de Paris - CS 70059 - 13331 MARSEILLE CEDEX 03

Tél. : 04 13 59 36 00

Fax : 04 13 59 36 32

Site internet : <http://draaf.paca.agriculture.gouv.fr/>

Courriel : srise.draaf-paca@agriculture.gouv.fr

Directeur régional : Patrice de LAURENS
Directrice de la publication : Nadine JOURDAN
Rédacteur en chef : Joachim TIMOTEO
Rédactrice : Barbara MICHELET
Composition : Nadine NIETO
Dépôt légal : à parution
ISSN : 1773-3561